

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

MAIRIE DE SABLIERES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION

du samedi 21 mars 2026 à 15 heures

DATE DE LA CONVOCATION : 17 mars 2026

DOCUMENT JOINT : Charte de l' élu local, convocation et ordre du jour

LIEU DE LA SÉANCE : Salle du Conseil

COMPOSITION DU CONSEIL

Étaient présents :

TALAGRAND Michel, ESCHALIER Isabelle, HOARAU Didier, TALAGRAND Emma, PECHIER Frédéric, ESCHALIER Elyane, MATHIOU Michel, COUDERC Sylvie, LEBLOND Arnaud, PEROT Aurélie.

Absent : BASTIDE Dorian

Représenté : BASTIDE Dorian fait procuration à PECHIER Frédéric

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance précédente (19/12/2025)
2. Élection du maire (scrutin secret)
3. Détermination du nombre d'adjoints
4. L'élection des adjoints (scrutin secret liste paritaire)
5. Lecture de la charte de l' élu local
6. Délégation du conseil au maire
7. Indemnité des élus
8. Mise en place des commissions
9. Questions diverses

La présidence de la séance est assurée par le membre le plus âgé de l'assemblée, Monsieur Michel TALAGRAND, et le secrétariat de séance est confié à la personne la plus jeune de l'assemblée, Madame Emma TALAGRAND.

Après vérification du quorum, le président déclare la séance ouverte et procède à la proclamation officielle des résultats des élections municipales qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2026 :

- La liste « Ensemble pour Sablières », conduite par Monsieur Michel TALAGRAND, obtient 57,83 % des suffrages exprimés, lui permettant de se voir attribuer 9 sièges au sein du conseil municipal.
- La liste « Collectif citoyen », conduite par Monsieur Arnaud LEBLOND, recueille 42,17 % des suffrages exprimés, ce qui lui confère 2 sièges.

La séance est ainsi ouverte conformément aux dispositions légales et aux résultats électoraux proclamés.

1. Approbation du PV de la séance précédente (19/12/2025)

Le président procède à la lecture du procès-verbal de la séance précédente, tenue le 19 décembre 2026.

Après lecture, le procès-verbal est approuvé par le conseil municipal à main levée, avec le résultat suivant : 10 votes favorables, 1 abstention, 0 vote contre.

2. Élection du maire (scrutin secret)

Les assesseurs désignés pour cette élection sont Monsieur Didier HOARAU et Madame Aurélie PEROT.

Un seul candidat se présente à l'élection du maire : Monsieur Michel TALAGRAND.

Les conseillers procèdent au vote à bulletin secret. Les assesseurs assurent ensuite le dépouillement et le comptage des enveloppes.

Résultats du scrutin :

- Nombre total d'enveloppes : 11
- Michel TALAGRAND : 9 voix
- Bulletins blancs : 2

En conséquence, Monsieur Michel TALAGRAND est proclamé élu maire de la commune de Sablières.

3. Détermination du nombre d'adjoints

Après lecture de la délibération rappelant l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, qui dispose que « *le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal* », il est proposé que le nombre d'adjoints reste fixé à trois.

Les membres du conseil, après vote à main levée, approuvent cette proposition à l'unanimité.

4. L'élection des adjoints (scrutin secret liste paritaire)

Il est rappelé que, conformément à la délibération précédente et aux dispositions légales :

- Article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) : « *Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder trente pour cent de l'effectif légal du conseil municipal.* »
- Article L. 2122-7 du CGCT : « *Les adjoints sont élus par le conseil municipal au scrutin secret.* »
- Article L. 2122-8 du CGCT (modifié par loi pour parité) : « *Lorsque le conseil municipal comprend plusieurs adjoints, l'élection peut se faire par liste paritaire, conformément aux dispositions légales en vigueur.* »

L'élection des adjoints se déroule donc par scrutin secret à liste paritaire, la liste devant comprendre trois noms, conformément au nombre d'adjoints fixé précédemment.

Une seule liste est présentée, composée de :

- Didier HOARAU
- Elyane ESCHALIER
- Frédéric PECHIER

Les conseillers procèdent au vote à bulletin secret, puis les assesseurs assurent le comptage des enveloppes et le dépouillement.

Résultats du scrutin :

- Nombre total d'enveloppes : 11
- Liste menée par Didier HOARAU : 9 voix
- Bulletins blancs : 2

En conséquence, les élus sont proclamés adjoints dans l'ordre suivant :

- **Didier HOARAU, 1er adjoint**
- **Elyane ESCHALIER, 2ème adjointe**
- **Frédéric PECHIER, 3ème adjoint**

5. Lecture de la charte d'élu local

Le conseil municipal procède à la lecture intégrale de la charte de l'élu local, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que « *lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-12 et remet aux conseillers municipaux une copie de cette charte ainsi que du chapitre III du présent titre* ».

Il est rappelé que l'article L. 1111-12 du même code définit la charte de l'élu local comme l'ensemble des droits et devoirs attachés à l'exercice du mandat local.

Une copie de ladite charte ainsi que des dispositions législatives relatives aux conditions d'exercice du mandat ont été remises à chaque conseiller municipal, conformément aux prescriptions légales.

Le document est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.amf10.fr/wp-content/uploads/2026/03/Charte-de-lelu-local.pdf>

6. Délégation du conseil au maire

Le maire, nouvellement élu, procède à la lecture de la délibération relative aux délégations de pouvoirs consenties par le conseil municipal au maire.

Il est rappelé que cette délibération intervient conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, qui permet au conseil municipal de déléguer au maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de compétences limitativement énumérées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote à main levée.

La délibération est adoptée avec 9 voix favorables et 2 abstentions.

7. Indemnité des élus

Le maire, nouvellement élu, procède à la lecture de la délibération relative aux indemnités de fonction.

Au cours des échanges, il est proposé l'attribution d'une indemnité mensuelle au bénéficiaire de Monsieur Michel MATHIOU, en contrepartie de missions relatives à l'entretien des machines et véhicules communaux ainsi qu'au déneigement, cette indemnité étant envisagée comme prélevée sur les enveloppes indemnitaires du maire et des trois adjoints.

Il est rappelé que les modalités de mise en œuvre de cette indemnité devront être conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le conseil municipal procède au vote à main levée.

La délibération est adoptée avec 9 voix favorables et 2 voix contre.

8. Mise en place des commissions

Le maire sollicite l'accord du conseil municipal afin que les désignations aux différentes commissions soient effectuées à main levée, à l'exception de la commission interne « Commerces et Marchés publics », pour laquelle il est prévu un vote à bulletin secret par liste.

Le conseil municipal approuve cette modalité de vote à l'unanimité.

► COMMISSIONS EXTERNES

1. Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie

Le maire, les adjoints ainsi que quatre membres du conseil municipal font part de leur intention de ne pas siéger en qualité de délégués titulaires au conseil communautaire.

Se présentent :

- Emma TALAGRAND
- Arnaud LEBLOND

Le vote a lieu à main levée.

Résultats :

- Emma TALAGRAND : 9 voix
- Arnaud LEBLOND : 2 voix

Emma TALAGRAND est élue conseillère communautaire.

Le suppléant, sous réserve d'acceptation par la communauté de communes, est Michel TALAGRAND. À défaut, la commune ne disposera pas de suppléant.

2. Syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS)

Il convient de désigner deux délégués titulaires et un suppléant.

Se présentent :

- En qualité de titulaires : Arnaud LEBLOND, Michel TALAGRAND
- En qualité de suppléante : Emma TALAGRAND

Sont élus à l'unanimité :

Arnaud LEBLOND et Michel TALAGRAND, délégués titulaires
Emma TALAGRAND, suppléante

3. Parc naturel régional

Il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant.

Se présentent en qualité de titulaires :

- Emma TALAGRAND
- Aurélie PEROT

Résultats :

- Emma TALAGRAND : 9 voix
- Aurélie PEROT : 2 voix

Emma TALAGRAND est élue déléguée titulaire.

Se présentent en qualité de suppléants :

- Michel TALAGRAND
- Aurélie PEROT

Résultats :

- Michel TALAGRAND : 9 voix
- Aurélie PEROT : 2 voix

Michel TALAGRAND est élu délégué suppléant.

4. SIVTA – Syndicat de voirie

Il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant.

Se présentent :

- Frédéric PECHIER, titulaire
- Dorian BASTIDE, suppléant

Résultats :

- 9 voix favorables
- 2 abstentions

Sont élus :

Frédéric PECHIER, délégué titulaire

Dorian BASTIDE, délégué suppléant

5. Territoire d'énergie de l'Ardèche

Il convient de désigner un délégué titulaire.

Se présente : Emma TALAGRAND

Résultats :

- 9 voix
- 2 abstentions

Emma TALAGRAND est élue déléguée.

6. SDEA

Il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant.

Se présente en qualité de titulaire : Didier HOARAU

Résultats :

- 10 voix
- 1 abstention

Didier HOARAU est élu délégué titulaire.

Se présente en qualité de suppléante : Isabelle ESCHALIER

Résultat :

- Élu(e) à l'unanimité

7. Communes forestières

Il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant.

Se présentent :

- Isabelle ESCHALIER, titulaire
- Michel TALAGRAND, suppléant

Résultats :

- 10 voix
- 1 abstention

Sont élus :

Isabelle ESCHALIER, déléguée titulaire

Michel TALAGRAND, délégué suppléant

8. AGEDI

Conformément aux règles de cet organisme, seuls les membres de l'exécutif municipal peuvent se porter candidats.

Se présente : Didier HOARAU, 1er adjoint.

Résultat : Élu(e) à l'unanimité

Didier HOARAU est élu délégué

► COMMISSIONS INTERNES

Pour les commissions ne comportant pas de nombre limité de membres, le conseil municipal procède à la désignation des membres sur la base du volontariat et de l'intérêt manifesté par chaque conseiller.

1. Commission des finances

Sont nommés 5 membres :

- **Didier HOARAU**
- **Elyane ESCHALIER**
- **Sylvie COUDERC**
- **Michel TALAGRAND**
- **Aurélien PEROT**

2. Commission culture et patrimoine

Sont nommés 5 membres :

- **Isabelle ESCHALIER**
- **Didier HOARAU**
- **Sylvie COUDERC**
- **Aurélie PEROT**
- **Arnaud LEBLOND**

3. CNAS

Un vote est organisé afin de désigner un représentant titulaire.

Se porte candidat : **Didier HOARAU**.

Résultat : Élu à l'unanimité

4. Commission agriculture, forêt et environnement

Sont nommés 4 membres :

- **Michel TALAGRAND**
- **Sylvie COUDERC**
- **Didier HOARAU**
- **Arnaud LEBLOND**

5. Gestion foncière et CCID (Commission communale des impôts directs)

Il est rappelé qu'il convient d'établir une liste de 24 noms qui sera transmise à la préfecture, laquelle procédera à la désignation de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Le conseil municipal décide d'inscrire l'ensemble des élus sur cette liste.

Il est également prévu d'informer la population de la possibilité de se porter candidate, notamment par une communication diffusée sur le site internet de la commune et via l'application PanneauPocket.

En fonction du nombre de candidatures reçues, une adaptation du nombre d'élus inscrits pourra être envisagée.

La liste définitive sera arrêtée lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

6. Commission prévention des risques et Plan communal de sauvegarde (PCS)

Madame Isabelle ESCHALIER présente les travaux déjà engagés lors du précédent mandat relatifs au Plan communal de sauvegarde, ainsi que les étapes restant à accomplir en vue de sa mise en œuvre effective.

Sont nommés 4 membres :

- **Isabelle ESCHALIER**
- **Didier HOARAU**

- Aurélie PEROT
- Michel TALAGRAND

Il est également procédé à la désignation d'un correspondant défense, interlocuteur privilégié du ministère chargé de la Défense en cas de situation particulière.

Il est précisé que ce correspondant ne dispose d'aucune prérogative de police administrative, ces compétences relevant exclusivement du maire.

Est désigné correspondant défense : Didier HOARAU

7. Commission aménagement des bâtiments communaux

Sont nommés 6 membres :

- Michel TALAGRAND
- Frédéric PECHIER
- Didier HOARAU
- Isabelle ESCHALIER
- Elyane ESCHALIER
- Arnaud LEBLOND

8. Commission marchés publics et commerce

La désignation des membres de cette commission s'effectue par scrutin secret, sur la base d'une liste de trois membres. Le maire, **Monsieur TALAGRAND Michel** en est membre de droit et en assure la présidence.

Une seule liste est présentée :

- Didier HOARAU - Elyane ESCHALIER - Emma TALAGRAND

Après vote et dépouillement :

- 10 voix favorables
- 1 bulletin blanc

La liste est adoptée.

La commission Marchés publics et commerce est composé comme suit :

- TALAGRAND Michel
- HOARAU Didier
- ESCHALIER Elyane
- TALAGRAND Emma

9. Commission associations

Il est proposé la création d'une commission en charge des relations avec les associations. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Sont nommés 5 membres :

- Didier HOARAU
- Aurélie PEROT

- Sylvie COUDERC
- Frédéric PECHIER
- Emma TALAGRAND

10. Comité des fêtes

Il est proposé la création d'un comité des fêtes, chargé de l'organisation et de la pérennisation des événements festifs de la commune.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le comité est composé des 10 membres suivants :

- Michel TALAGRAND
- Emma TALAGRAND
- Isabelle ESCHALIER
- Elyane ESCHALIER
- Frédéric PECHIER
- Didier HOARAU
- Sylvie COUDERC
- Michel MATHIOU
- Dorian BASTIDE
- Aurélie PEROT

Il est précisé que des habitants pourront être associés aux travaux de ce comité, notamment pour l'organisation des événements.

11. Projet de création d'une commission « Entraide et solidarité »

Madame Aurélie PEROT propose la création d'une commission « Entraide et solidarité ».

Il est envisagé de consulter la population, par le biais d'un sondage, afin de recueillir ses besoins et attentes en la matière.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance, après réalisation de cette consultation.

9. Questions diverses

Madame Aurélie PEROT, conseillère municipale élue sur la liste « Collectif citoyen », procède à la lecture d'un courrier émanant dudit collectif et adressé aux habitants de la commune de Sablières.

Une première question est posée concernant la délégation de pouvoirs consentie par le conseil municipal au maire. Le maire précise que cette délégation a pour objet de faciliter la gestion courante de la commune. Il indique également que les projets structurants demeurent soumis à la délibération et à l'approbation du conseil municipal.

Une question est ensuite posée concernant le rôle de la commission associations.
Le conseil municipal précise que cette commission a pour objet de favoriser les échanges entre les associations et la municipalité, afin d'en améliorer la coordination et de mieux identifier les besoins et attentes respectifs.
Il est également indiqué que cette commission n'a pas vocation à encadrer ou diriger les associations dans leur fonctionnement.

Une demande de clarification est formulée quant au rôle de Monsieur Michel MATHIOU en matière d'entretien des véhicules et des machines communales, ainsi qu'à son articulation avec les missions de l'agent technique.
Il est précisé que les interventions de Monsieur MATHIOU portent principalement sur des travaux de nature mécanique ainsi que sur les opérations de déneigement, sans interférer avec les missions dévolues à l'agent technique communal.

Enfin, il est demandé aux élus de la liste « Ensemble pour Sablières » les raisons pour lesquelles les commissions municipales ne sont pas ouvertes aux habitants.
Il est répondu que cette orientation ne figurait pas dans leur programme et que les élus ne souhaitent pas modifier en ce sens le fonctionnement actuel de la commune.
Il est toutefois rappelé que les habitants seront consultés sur les projets structurants relatifs à l'avenir de la commune.

ANNEXES

- ANNEXE 1 : Liste conseil municipal dans le nouvel ordre
- ANNEXE 2 : Récapitulatif des membres de chaque commissions

La séance se termine vers 18h30.
Notre prochain conseil est prévu avant le 15 avril.

TALAGRAN Michel,
Président de la séance

TALAGRAN Emma,
secrétaire de séance

ANNEXE 1 :

La liste des membres du conseil municipal est alors présentée dans son nouvel ordre défini par leur fonction, leur qualité d'élu sortant, la liste sur laquelle ils se sont présentés et leur âge.

1	TALAGRAND Michel	Maire
2	HOARAU Didier	1er adjoint
3	ESCHALIER Elyane	2è adjointe
4	PECHIER Frédéric	3è adjoint
5	MATHIOU Michel	
6	ESCHALIER Isabelle	
7	COUDERC Sylvie	
8	BASTIDE Dorian	
9	TALAGRAND Emma	Conseillère communautaire
10	LEBLOND Arnaud	
11	PÉROT Aurélie	

ANNEXE 2 : Récapitulatif commissions

Commission / Organisme	Titulaires	Suppléants
Communauté de communes	Emma TALAGRAND	Michel TALAGRAND
SIVOS	Arnaud LEBLOND, Michel TALAGRAND	Emma TALAGRAND
Parc naturel régional	Emma TALAGRAND	Michel TALAGRAND
SIVTA – Syndicat de voirie	Frédéric PECHIER	Dorian BASTIDE
Territoire d'énergie de l'Ardèche	Emma TALAGRAND	TALAGRAND Michel
SDEA	Didier HOARAU	Isabelle ESCHALIER
Communes forestières	Isabelle ESCHALIER	Michel TALAGRAND
AGEDI	Didier HOARAU	
Commission des finances	Didier HOARAU, Elyane ESCHALIER, Sylvie COUDERC, Michel TALAGRAND, Aurélie PEROT	
Culture et patrimoine	Isabelle ESCHALIER, Didier HOARAU, Sylvie COUDERC, Aurélie PEROT, Arnaud LEBLOND	
CNAS	Didier HOARAU	
Agriculture, forêt et environnement	Michel TALAGRAND, Sylvie COUDERC, Didier HOARAU, Arnaud LEBLOND	
Gestion foncière et CCID	Tous les élus	
Prévention des risques / PCS	Isabelle ESCHALIER, Didier HOARAU, Aurélie PEROT, Michel TALAGRAND	
Aménagement des bâtiments communaux	Michel TALAGRAND, Frédéric PECHIER, Didier HOARAU, Isabelle ESCHALIER, Elyane ESCHALIER, Arnaud LEBLOND	
Marchés publics et commerce	Didier HOARAU, Elyane ESCHALIER, Emma TALAGRAND	
Associations	Didier HOARAU, Aurélie PEROT, Sylvie COUDERC, Frédéric PECHIER, Emma TALAGRAND, Arnaud LEBLOND	
Comité des fêtes	Michel TALAGRAND, Emma TALAGRAND, Isabelle ESCHALIER, Elyane ESCHALIER, Frédéric PECHIER, Didier HOARAU, Sylvie COUDERC, Michel MATHIOU, Dorian BASTIDE, Aurélie PEROT	

